



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DMU15 MASCULIN

La saison se déroule en 2 phases.

Les équipes U15 masculines sont engagées en début de saison en DMU15-2 par leurs clubs selon les disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Lors de la 2^{ème} phase, en cas de journée remise pour cause d'intempéries, les dates de rattrapage sont fixées au :

- 24/25 février 2024.
- 20/21 avril 2024.

Toutes les rencontres, éventuellement prévues à ces dates, devront être programmées à une autre date. Aucune rencontre ne peut être programmée après la dernière journée de championnat.

Les règles de participation au championnat sont rappelées en annexe de ce règlement.

ARTICLE 1 – 1^{ère} PHASE

Les équipes de la DMU15-2 sont réparties en 4 poules de 6 équipes disputant des rencontres aller-retour entre le 23/09/2023 et le 17/12/2023.

A l'issue de cette phase, les 3 premières équipes de chaque poule composent la DMU15-1-P2. Les autres équipes sont maintenues en DMU15-2-P2.

ARTICLE 2 – 2^{ème} PHASE

La 2^{ème} phase se dispute en rencontres aller-retour entre le 20/01/2024 et le 14/04/2024 et est constituée :

De 2 poules de 6 équipes en DMU15-1-P2 composée des équipes ayant finies 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} de leur poule de DMU15-2 en 1^{ère} phase.

De 3 poules de 6 équipes en DMU15-2-P2 composée des 10 équipes n'ayant pas finies 1^{ères} et 2^{èmes} de leur poule de DMU15-2 en 1^{ère} phase et de 8 équipes montantes des différents districts.

Ces équipes montantes sont réparties comme ceci :

4 équipes issues des poules du district Terrien

2 équipes issues des poules du district Maritime

2 équipes issues de la poule commune des districts Cambrésis, Douaisis et Valenciennois



ARTICLE 3 – PHASE FINALE

Aucune dérogation n'est possible pour ces phases finales, le jour et l'horaire sont fixés par la Commission Sportive Départementale Jeunes.

Pour les DMU15-1-P2 :

Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} des poules A et B sont qualifiées pour la phase finale qui se déroulera comme ceci :

½ finales	Aller :	2 ^{ème} B contre 1 ^{er} A	2 ^{ème} A contre 1 ^{er} B
	Retour :	1 ^{er} A contre 2 ^{ème} B	1 ^{er} B contre 2 ^{ème} A

Dates des phases finales :

½ finales aller : 18 ou 19 mai 2024

½ finales retour : 25 ou 26 mai 2024

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront lors d'une finale qui aura lieu le week-end des 8 et 9 juin 2024.

Pour les DMU15-2-P2 :

Les équipes classées 1^{ères} des poules A, B et C et la meilleure 2^{ème} sont qualifiées pour la phase finale. Les 1^{ers} sont classés de 1 à 3 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 2^{ème} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Le meilleur 2^{ème} est classé 4 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 2^{ème} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

½ finales	Aller :	4 contre 1	3 contre 2
	Retour :	1 contre 4	2 contre 3

Dates des phases finales :

½ finales aller : 18 ou 19 mai 2024

½ finales retour : 25 ou 26 mai 2024

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront lors d'une finale qui aura lieu le week-end des 8 et 9 juin 2024.

A) CONDITIONS DE QUALIFICATION

Une équipe est vainqueur d'une ½ finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations.
Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74
Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation
Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Jeunes

B) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

- a) Un joueur non brûlé, licencié et qualifié avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que s'il a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité de la saison.
- b) Un joueur non brûlé, licencié et qualifié en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que s'il a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification.

* « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 20 rencontres jouées, cela équivaut à 13 rencontres jouées.

Pour une saison avec 18 rencontres jouées, cela équivaut à 12 rencontres jouées.

Pour une saison avec 16 rencontres jouées, cela équivaut à 10 rencontres jouées.

Pour une saison avec 14 rencontres jouées, cela équivaut à 9 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Départementale Jeunes calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'un joueur qualifié en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux minimes surclassés et aux benjamins surclassés.

Exemples : - un minime qui aurait joué au moins une rencontre en U17, ne pourrait participer aux phases finales DMU15 que s'il a joué environ 2/3 des rencontres.

- un benjamin qui aurait participé à au moins une rencontre en U15 de niveau supérieur, ne pourrait participer aux phases finales DMU15 que s'il a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Jeunes.

C) TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

Le titre de champion départemental DMU15-1 est attribué au vainqueur de la finale départementale D1.

Le titre de champion départemental DMU15-2 est attribué au vainqueur de la finale départementale D2.



ANNEXES

<u>REGLES DE PARTICIPATION</u>	Règles de participation DMU15		
	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
		Extérieur	5 minimum / 10 maximum
	Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C, 2C ou T	5 maximum
		ASP	0
		0C ou 0CASTCTC	Sans limite
	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite
		Vert	Sans limite
		Jaune (JH ou JN)	Sans limite
		Orange (OH ou ON)	Sans limite
<u>HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Samedi à 18h30		
<u>TEMPS DE JEU</u>	4x8 mn avec arrêt – prolongations : 5 mn (autant de fois que nécessaire) Intervalles : 2min entre le 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT et entre le 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT Mi-temps de 10min entre le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} QT		